REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4296

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Givors - Lyon 9° - Vénissieux

objet : Programme national de renouvellement urbain (PNRU) - Approbation d'avenants aux conventions avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Lévêque

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Huguet, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 18 novembre 2013

Délibération n° 2013-4296

commission principale :	urbanisme
commune (s) :	Givors - Lyon 9° - Vénissieux
objet :	**Programme national de renouvellement urbain (PNRU) - Approbation d'avenants aux conventions avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU)**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le programme national de renouvellement urbain (PNRU) défini par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003 prévoit la restructuration de quartiers en zone urbaine sensible (ZUS) dans un objectif de mixité sociale et de développement durable.

Sur le territoire de l'agglomération, 12 sites bénéficient de ce programme auquel s'ajoute une convention habitat ayant pour but la reconstitution à l'échelle de l'agglomération de l'offre de logement social démolie. Parmi ces 13 conventions, 3 doivent faire l'objet d'un avenant.

L'objet du présent rapport est donc d'exposer par site les impacts constatés. Les conventions concernées sont celles de Givors, Lyon la Duchère et Vénissieux.

Avenant n° 3 à la convention de Givors

La convention initiale du programme de renouvellement urbain (PRU) de Givors a été signée le 15 février 2007. Cette convention a fait l'objet de plusieurs avenants :

- l'avenant n° 1 du 20 avril 2009 (décroisement des financements Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et Département),

- l'avenant n° 2 du 2 novembre 2011 (redéploiement des économies réalisées).

Sur ce site, le programme a pour principal objectif de redynamiser le quartier des Vernes et le centre-ville. Le programme est à ce jour bien avancé : 156 logements ont été démolis, 140 logements sociaux ont été réhabilités, les parties communes de la barre Jean Moulin ont été requalifiées et sécurisées et la programmation de petits travaux de proximité est tenue annuellement sur la base d'actions définies avec les habitants dans les espaces de concertation pilotés par la Commune de Givors.

L'avenant n° 3 a pour objectif :

- de dégager des marges de manœuvres financières sur les opérations d'aménagement de la Communauté urbaine de Lyon et sur les équipements de la Commune de Givors, qui ne pourront être réalisés ou acquis durant la durée de validité de la convention,

- de redéployer les sommes correspondantes vers les opérations prioritaires,

- de procéder aux changements de maîtrise d'ouvrage issus de la réactualisation des éléments de programmation,

- d'actualiser les calendriers opérationnels et de mettre à jour les engagements financiers des signataires,

- de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2013.

	Avenant n° 3
coût TTC	45 491 892 €
base subventionnable	41 954 190 €
Commune de Givors	5 910 740 €
Communauté urbaine de Lyon	4 388 340 €
Département du Rhône	5 785 864 €
Région Rhône-Alpes	2 146 680 €
bailleurs sociaux	12 829 004 €
fonds propres	142 400 €
autres	2 431 834 €
Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)	8 319 329 €

Avenant n° 5 à la convention de Lyon la Duchère

Le projet de transformation du quartier de la Duchère à Lyon se poursuit. Depuis la signature, le 13 mai 2005, de la convention concernant le PRU de ce site, de nombreuses opérations ont été réalisées : 1 146 logements ont été démolis, 872 logements neufs ont été construits, 717 logements sociaux ont été réhabilités et l'ensemble des copropriétés anciennes du quartier a fait l'objet d'un dispositif de soutien. La convention ANRU initiale a fait l'objet de plusieurs avenants : l'avenant n° 1 du 12 juillet 2006, l'avenant n° 2 du 21 février 2008, l'avenant n° 3 du 4 octobre 2010 (intégration de la barre 220) et l'avenant n° 4 du 30 mars 2012 (intégration de la barre 230).

L'avenant n° 5 a pour objet d'intégrer une actualisation des financements et des calendriers des opérations du programme, tout comme les désaffections et dégagements nécessaires au financement des besoins nouveaux.

	Avenant n° 5
coût TTC	213 406 207 €
base subventionnable	193 712 160 €
Commune de Lyon	27 068 335 €
Communauté urbaine de Lyon	26 520 527 €
Département ¨du Rhône	13 936 352 €
Région Rhône-Alpes	11 577 090 €
bailleurs sociaux	14 124 985 €
fonds propres	365 000 €
autres	49 728 430 €
agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)	50 391 440 €

Avenant n° 4 à la convention de Vénissieux

Le programme de renouvellement urbain du grand projet de ville (GPV) de Vénissieux a été contractualisé le 13 mai 2005. Depuis, 3 avenants ont été signés : l'avenant n° 1 en 2007, l'avenant n° 2 le 21 février 2008 (intégration du projet Vénissy), l'avenant n° 3 signé le 8 décembre 2011 (intégration des économies réalisées).

Dans le cadre de cette convention, 711 logements ont été démolis, 253 logements neufs ont été reconstruits et 521 logements neufs sont programmés entre 2013 et 2018. 1 172 logements sociaux, 460 logements en copropriété ainsi qu'une résidence personnes âgées de 50 logements ont été réhabilités. 12 opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine ou de la Commune de Vénissieux ont été réalisées tout comme 5 opérations d'équipement, 5 opérations d'immobilier d'activité. La ligne qualité de service est quant à elle engagée à 94 %.

L'avenant n° 4 à pour objectif :

- d'actualiser les nouvelles contreparties foncières,

- de poursuivre le financement de la conduite de projet,

- d'intégrer un équipement culturel dans le programme (la pré fabrique Opéra),

- de soutenir une nouvelle opération d'accession sociale à la propriété de 23 logements sous maîtrise d'ouvrage de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Armstrong (Plateau des Minguettes).

	Avenant n° 4
coût TTC	145 166 684 €
base subventionnable	135 416 582 €
Commune de Vénissieux	15 922 285 €
Communauté urbaine de Lyon	23 690 629 €
Département du Rhône	7 626 502 €
Région Rhône-Alpes	8 261 014 €
bailleurs sociaux	32 154 190 €
Caisse des dépôts et consignations	335 000 €
Europe	1 534 620 €
Etat	4 344 548 €
autres	12 133 945 €
Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)	29 413 848 €

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve les avenants aux conventions du programme national de renouvellement urbain (PNRU) signées les 13 mai 2005 et 15 février 2007 pour les Commune de Givors, Lyon la Duchère et Vénissieux.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.